



# Assemblée générale

Distr. générale  
29 mars 2007  
Français  
Original : anglais

## Soixantième-deuxième session

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009\*

#### Titre VIII Services communs d'appui

#### Chapitre 28A Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion

[Programme 24 (Plan-programme biennal et priorités  
pour la période 2008-2009)]\*\*

## Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble . . . . .	2
A. Direction exécutive et administration . . . . .	6
B. Programme de travail . . . . .	10
Sous-programme 1. Services de gestion, administration de la justice et services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination . . . . .	11
a) Services de gestion . . . . .	11
b) Administration de la justice . . . . .	16
c) Services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination . . . . .	19
C. Appui au programme . . . . .	21
Annexe	
Produits de l'exercice 2006-2007 non reconduits en 2008-2009 . . . . .	25

\* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 6 (A/62/6/Add.1)*.

\*\* *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 6 (A/61/6/Rev.1)*.



---

## Vue d'ensemble

- 28A.1 Le Département de la gestion est chargé de mettre en œuvre le programme de travail correspondant au présent chapitre. Les activités prévues au chapitre 28A relèvent du programme 24 (Services de gestion et d'appui), du plan-programme biennal pour la période 2008-2009.
- 28A.2 Le Département de la gestion veillera à ce que les politiques de gestion, les procédures et les contrôles internes, qu'ils soient nouveaux ou révisés, répondent tous aux attentes des États Membres telles que les traduisent les résolutions et décisions de l'Assemblée générale ainsi que les règles et règlements pertinents des Nations Unies, ou les dépassent. L'aptitude des responsables à exécuter les programmes approuvés sera renforcée au moyen d'une formation améliorée à la gestion, d'une planification plus ciblée des programmes, d'une application plus efficace de la gestion axée sur les résultats et de modalités de suivi et d'évaluation plus régulières et systématiques. Le Département suivra aussi de près les recommandations des organes de contrôle, recensera les lacunes graves et veillera à ce que des mesures correctives soient prises.
- 28A.3 La réforme de la gestion des ressources humaines se poursuivra dans le contexte multiculturel de l'Organisation et aura pour objet de responsabiliser le personnel, d'accroître sa flexibilité et sa mobilité pour qu'il s'adapte aux priorités de l'Organisation, et d'améliorer sa capacité de s'acquitter plus efficacement de ses tâches. Compte tenu du rôle de premier plan qu'il joue dans l'application de politiques de promotion de l'égalité des sexes, le Département continuera d'appuyer et de renforcer la prise en compte du principe d'égalité dans les activités de l'Organisation.
- 28A.4 En outre, le Département conservera son rôle de chef de file dans le régime commun des Nations Unies. Grâce à des partenariats avec d'autres organisations du système, il renforcera les services communs existants et encouragera la création de nouveaux services communs entre les organismes des Nations Unies lorsque cela constituera une solution plus efficace et plus rentable que les mécanismes décentralisés actuels.
- 28A.5 Le Département fournira par ailleurs des services d'appui fonctionnel et technique à la Commission des questions administratives et budgétaires (Cinquième Commission) de l'Assemblée générale, au Comité du programme et de la coordination, au Comité des contributions, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et au Comité des commissaires aux comptes.
- 28A.6 Le projet de budget-programme relatif aux services communs d'appui pour l'exercice biennal 2008-2009 a donné lieu à la révision des objectifs, des réalisations escomptées et des indicateurs de succès au titre des sous-programmes 1 a) (Services de gestion), et 1 b) (Administration de la justice), afin de tenir compte du transfert au Cabinet du Secrétaire général de la responsabilité de la formulation des décisions sur les recours, qui était jusqu'à présent du ressort du Département de la gestion, comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/283, et du transfert du secrétariat du Comité des marchés du Siège entre le Bureau des services centraux d'appui et le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion, conformément à la résolution 61/252 de l'Assemblée. En application de la résolution 58/269 de l'Assemblée, les aspects de cette révision qui ont trait aux programmes seront soumis au Comité du programme et de la coordination à sa quarante-septième session, afin que celui-ci les examine dans le cadre des attributions qui sont les siennes au titre de la planification et de la budgétisation.
- 28A.7 Les changements décrits ci-dessus et la redistribution des fonctions au titre du chapitre entraîneront la suppression du Bureau des activités de contrôle et de l'administration de la justice et la création du Bureau des politiques, de l'analyse et de l'appui aux activités de contrôle. Ce dernier sera chargé de formuler et de mettre en œuvre des politiques de gestion et des initiatives de réforme, de suivre et d'évaluer les programmes et les services du Département de la gestion, de

surveiller l'application des recommandations des organes de contrôle et d'en rendre compte, et de promouvoir le principe de responsabilité et la fonction d'évaluation de l'administration au Secrétariat. Ce renforcement notable du Bureau dans son ensemble s'accompagnera de la restructuration du Bureau principal, qui aura comme fonctions primordiales la coordination des bureaux faisant partie du Département de la gestion et l'appui au Secrétaire général adjoint.

28A.8 Le montant total des ressources demandées pour le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion au titre du budget ordinaire s'élève à 13 082 600 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 6 876 500 dollars (34,5 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2006-2007. Cette diminution s'explique principalement par le transfert d'un poste P-5 au chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble) et par la non-reconduction de crédits ponctuels relatifs à divers examens portant sur le système interne d'administration de la justice, la détermination des besoins des utilisateurs et l'établissement du plan de mise en œuvre du progiciel de gestion intégré, les dispositifs de contrôle et de gouvernance à l'Organisation des Nations Unies et les politiques afférentes au budget et aux ressources humaines. Les ajustements sont résumés comme suit, par composante :

- a) Une diminution de 3 031 700 dollars à la rubrique Direction exécutive et administration, qui résulte de la réduction de 2 602 400 dollars des ressources affectées à des objets de dépense autres que les postes, due à des dépenses non renouvelables relatives à des services de conseil et à du personnel temporaire qui avaient été approuvées pendant l'exercice biennal 2006-2007 aux fins de l'examen du système interne d'administration de la justice et du recensement des besoins des utilisateurs et de l'établissement du plan de mise en œuvre du nouveau progiciel de gestion intégré, et une réduction de 429 300 dollars des ressources affectées à des postes, imputable au redéploiement de deux postes P-5, au bénéfice de la composante services de gestion du sous-programme 1, en échange d'un poste P-4;
- b) Une diminution nette de 3 887 000 dollars à la rubrique Programme de travail, se décomposant comme suit :
  - i) Une diminution nette de 3 697 400 dollars au titre de la composante services de gestion, représentant la différence entre la diminution de 4 126 700 dollars principalement due à des dépenses non renouvelables au titre d'objets de dépense autres que les postes, qui avaient été approuvés pendant l'exercice biennal 2006-2007 pour fournir, dans le contexte du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale), des services administratifs et de secrétariat en vue de l'examen des politiques, règles et règlements afférents au budget et aux ressources humaines, et pour couvrir les frais de voyage, de conseil et de fonctionnement liés à l'examen des dispositifs de contrôle et de gouvernance, et l'augmentation de 429 300 dollars imputable aux redéploiements de postes susmentionnés;
  - ii) Une diminution nette de 194 800 dollars au titre de la composante administration de la justice, représentant la différence entre la diminution nette de 197 700 dollars afférente aux postes, principalement due au transfert d'un poste P-5 au chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble), en application du paragraphe 17 de la résolution 59/283, et l'augmentation de 2 900 dollars au titre d'objets de dépense autres que les postes;
  - iii) Une augmentation de 5 200 dollars au titre de la composante services à la Cinquième Commission et au Comité du programme et de la coordination, afin de couvrir des objets de dépense autres que les postes au titre des frais généraux de fonctionnement;

- c) Une augmentation de 42 200 dollars à la rubrique Appui au programme, qui résulte de l'augmentation de la part des dépenses afférentes aux services centraux de traitement de données, de maintenance et d'appui.
- 28A.9 Il convient de rappeler que l'Assemblée générale examine actuellement les éléments suivants :
- a) Dans sa note (A/61/758) présentant ses observations sur les recommandations qui figurent dans le rapport du Groupe de la refonte du système d'administration de la justice des Nations Unies (A/61/205), le Secrétaire général a estimé les délais et ressources nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations du Groupe. L'Assemblée examine actuellement ce document dans le cadre de la première partie de la reprise de sa soixante et unième session. Les propositions de redéploiement et d'augmentation de ressources exposées dans le document A/61/758 n'ont donc pas été prises en compte dans le présent chapitre du budget;
- b) Dans son rapport sur le renforcement du Bureau des services de contrôle interne (A/61/610), le Secrétaire général a proposé de transférer les responsabilités en matière de conseil de gestion de ce bureau au Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion. Sachant que l'Assemblée ne s'est pas encore prononcée sur ce point, le redéploiement des ressources correspondantes entre le chapitre 29 (Contrôle interne) et le présent chapitre n'a pas été pris en compte.
- 28A.10 Les ressources nécessaires seront incorporées dans les crédits budgétaires au moment de l'adoption du budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, en décembre 2007, selon les décisions prises par l'Assemblée générale à ce sujet.
- 28A.11 S'agissant des ressources nécessaires à plus long terme en vue de remplacer le Système intégré de gestion par un progiciel de gestion intégré de la génération suivante, ou un système comparable, il convient de noter que les résultats de l'étude des besoins des utilisateurs et du plan de mise en œuvre seront examinés en détail dans le cadre d'un rapport complet qui sera soumis à l'Assemblée à sa soixante-deuxième session.
- 28A.12 Pour l'exercice biennal 2008-2009, le montant des ressources extrabudgétaires est estimé à 4 715 400 dollars. Ces ressources proviennent, d'une part, des recettes correspondant au remboursement des dépenses engagées par l'administration centrale en vue de fournir des services d'appui à certaines activités extrabudgétaires et, d'autre part, du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix lorsque celui-ci sert à financer des services fonctionnels et techniques fournis à la Cinquième Commission et au Comité du programme et de la coordination, des services d'appui aux activités de contrôle, des activités d'administration de la justice et des services de secrétariat offerts au Comité des marchés du Siège et au Comité central de contrôle du matériel.
- 28A.13 Conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, un montant de 90 600 dollars (budget ordinaire), représentant quatre mois de travail d'administrateur, deux mois de travail d'agent des services généraux et un crédit de 16 000 dollars pour des services de conseil, a été affecté à des activités de suivi et d'évaluation, dans la limite des moyens dont dispose le Bureau au titre du sous-programme 1.
- 28A.14 Les ressources consacrées au présent chapitre devraient se répartir en pourcentage comme indiqué au tableau 28A.1.

Tableau 28A.1

**Répartition des ressources par composante, en pourcentage**

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Direction exécutive et administration	18,4	–
B. Programme de travail		
Services de gestion	27,3	28,2
Administration de la justice	14,8	25,0
Services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination	10,3	6,0
<b>Total partiel (B)</b>	<b>70,8</b>	<b>59,2</b>
C. Appui au programme	29,2	40,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

28A.15 On trouvera un récapitulatif des ressources nécessaires dans les tableaux 28A.2 et 28A.3.

Tableau 28A.2

**Ressources nécessaires, par composante**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Composante</i>	<i>2004-2005 (dépenses effectives)</i>	<i>2006-2007 (crédits ouverts)</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant actualisation des coûts</i>	<i>Actua- lisation des coûts</i>	<i>2008-2009 (montant estimatif)</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
A. Direction exécutive et administration	2 652,2	5 442,0	(3 031,7)	(55,7)	2 410,3	130,9	2 541,2
B. Programme de travail	5 591,8	10 745,7	(3 887,0)	(36,2)	6 858,7	386,3	7 245,0
C. Appui au programme	3 314,8	3 771,4	42,2	1,1	3 813,6	230,2	4 043,8
<b>Total (1)</b>	<b>11 558,8</b>	<b>19 959,1</b>	<b>(6 876,5)</b>	<b>(34,5)</b>	<b>13 082,6</b>	<b>747,4</b>	<b>13 830,0</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	<i>2004-2005 (dépenses effectives)</i>	<i>2006-2007 (montant estimatif)</i>	<i>2008-2009 (montant estimatif)</i>
<b>Total (2)</b>	<b>3 068,6</b>	<b>4 768,6</b>	<b>4 715,4</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>14 627,4</b>	<b>24 727,7</b>	<b>18 545,4</b>

Tableau 28A.3

**Postes nécessaires**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2006-2007	2008-2009	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2006-2007	2008-2009
			2006-2007	2008-2009	2006-2007	2008-2009		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	2	2	–	–	–	–	2	2
D-1	3	3	–	–	1	1	4	4
P-5	10	9	–	–	–	–	10	9
P-4/3	6	6	–	–	5	4	11	10
P-2/1	–	–	–	–	1	1	1	1
<b>Total partiel</b>	<b>22</b>	<b>21</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>29</b>	<b>27</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1 <sup>re</sup> classe	4	4	–	–	–	–	4	4
Autres classes	24	24	–	–	2	1	26	25
<b>Total partiel</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>30</b>	<b>29</b>
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>49</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>9<sup>a</sup></b>	<b>7<sup>b</sup></b>	<b>59</b>	<b>56</b>

<sup>a</sup> Postes devant permettre d'assurer l'appui à des activités financées au moyen de fonds extrabudgétaires (2 P-3 et 1 P-2/1) et aux opérations de maintien de la paix [1 D-1, 2 P-4, 1 P-3 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)].

<sup>b</sup> Postes devant permettre d'assurer l'appui à des activités financées au moyen de fonds extrabudgétaires (2 P-3 et 1 P-2/1) et aux opérations de maintien de la paix [1 D-1, 1 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)].

**A. Direction exécutive et administration**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 410 300 dollars*

28A.16 Le Secrétaire général adjoint à la gestion arrête les grandes orientations de la politique de l'Organisation en matière de gestion et assume la responsabilité générale de la gestion des ressources financières, humaines et matérielles de l'Organisation. Il formule les choix, fixe les orientations et assure la coordination et la direction pour les questions relatives à la réforme de la gestion. Il représente le Secrétaire général s'agissant des questions de gestion auprès des organes directeurs, des organisations appliquant le régime commun et des organes consultatifs administratifs et suit les nouvelles questions de gestion qui se posent à l'échelle du Secrétariat. Il entretient une liaison étroite avec les autorités du pays hôte et les États Membres s'agissant de tous les aspects techniques des questions financières, budgétaires et de personnel et de tout ce qui touche aux services communs d'appui. Il donne des orientations sur la stratégie à appliquer et exerce un contrôle de gestion dans le cadre de la mise en œuvre du projet de plan-cadre d'équipement. Enfin, il dirige et gère les activités du Département de la gestion.

28A.17 Dans l'exercice de ses fonctions, le Secrétaire général adjoint à la gestion est secondé par le Directeur du Bureau du Secrétaire général adjoint et par le Bureau principal. Le Directeur conseille le Secrétaire général adjoint sur les questions générales ayant trait à la mise en œuvre des

initiatives de réforme de la gestion dans le Secrétariat et coordonne les activités de gestion afin de garantir le bon fonctionnement du Bureau. Il dirige et supervise les activités du Bureau principal, du Bureau des politiques, de l'analyse et de l'appui aux activités de contrôle et du Service administratif. En outre, il conseille et encadre les secrétaires du Comité des marchés du Siège et du Comité central de contrôle du matériel, ainsi que les secrétaires de la Commission paritaire de recours, du Comité paritaire de discipline, du Jury en matière de discrimination et autres plaintes et du Groupe des conseils en ce qui concerne les aspects techniques de leurs activités. Le Directeur entretient également des rapports avec d'autres organisations et institutions et avec les autorités du pays d'accueil en ce qui concerne la gestion et les installations. Le Secrétaire général adjoint bénéficie d'un appui dans les structures interinstitutions telles que le Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). Le Bureau principal fait office de centre de liaison pour l'information et pour l'intégration de tous les aspects des travaux du Département. Il supervise la mise en œuvre des politiques et des directives du Département, coordonne les activités du Département en assurant les suivis nécessaires, consulte d'autres départements, bureaux, fonds et programmes, et négocie et collabore avec eux en ce qui concerne les questions d'intérêt commun.

Tableau 28A.4

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation :** Assurer l'exécution intégrale des mandats et le respect des politiques et procédures de l'Organisation afin d'encourager l'adoption d'un style de gestion efficace dans l'ensemble de l'Organisation

**Réalisations escomptées (Secrétariat)**

**Indicateurs de succès**

a) Gestion efficace du programme de travail

a) Meilleure gestion et fourniture en temps utile des produits et services

*Mesure des résultats*

(Pourcentage des répondants estimant que le Département de la gestion fait preuve d'une efficacité accrue dans la prestation de ses services et tient davantage compte des usagers)

2004-2005 :

- Prestation de services : 32 %
- Souci de l'utilisateur : 39 %

2006-2007 (estimation) :

- Prestation de services : 45 %
- Souci de l'utilisateur : 50 %

2008-2009 (objectif) :

- Prestation de services : 55 %
- Souci de l'utilisateur : 55 %

b) Représentation mieux équilibrée des fonctionnaires sur le plan géographique et entre hommes et femmes

b) i) Augmentation du pourcentage de fonctionnaires originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés recrutés par le Département

*Mesure des résultats :*

2004-2005 : 0 %

2006-2007 (estimation) : 50 %

2008-2009 (objectif) : 50 %

ii) Augmentation du pourcentage de candidates à des postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur pour des contrats d'une durée d'un an ou plus

*Mesure des résultats :*

2004-2005 : 41 %

2006-2007 (estimation) : 50 %

2008-2009 (objectif) : 52 %

c) Gestion des activités de l'ONU répondant à des politiques plus cohérentes

c) Progrès sur les plans de la communication et de la mise en commun des informations entre les dirigeants et les responsables de l'administration dans tous les lieux d'affectation

*Mesure des résultats :*

(Plus grand nombre de réunions tenues chaque année entre les responsables du Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion et les chefs de service administratif et chefs de l'administration dans les différents lieux d'affectation)

2004-2005 : 15 réunions de chefs de service administratif et 12 réunions de dirigeants par an

2006-2007 (estimation) : 17 réunions de chefs de service administratif et 13 réunions de dirigeants par an

2008-2009 (objectif) : 18 réunions de chefs de service administratif et 18 réunions de dirigeants par an

---

### Facteurs externes

28A.18 Pour aboutir aux objectifs fixés et aux réalisations escomptées au titre de la rubrique Direction exécutive et administration, il importe que toutes les parties prenantes collaborent pleinement avec le Département à la mise en œuvre des mesures d'amélioration de la gestion.

### Produits

28A.19 Les produits de l'exercice 2008-2009 seront les suivants :

- a) Représentation du Secrétaire général aux réunions des organes intergouvernementaux portant sur diverses questions administratives et financières, lorsqu'il y a lieu;
- b) Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies sur les questions s'inscrivant dans une démarche commune en matière de gestion financière et administrative, notamment sous forme de contributions aux réunions du Comité de haut niveau sur la gestion du CCS;

- c) Liaison avec les autorités du pays hôte, les organisations non gouvernementales et d'autres entités extérieures sur les questions de gestion et les autres questions relatives aux ressources;
- d) Suivi et coordination des activités du Département afin d'assurer le bon fonctionnement du Bureau et des autres entités faisant partie du Département;
- e) Orientation stratégique et contrôle de la gestion en ce qui concerne la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement.

Tableau 28A.5

**Ressources nécessaires**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actualisation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	2 658,4	2 229,1	8	7
Autres objets de dépense	2 783,6	181,2	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>5 442,0</b>	<b>2 410,3</b>	<b>8</b>	<b>7</b>
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>5 442,0</b>	<b>2 410,3</b>	<b>8</b>	<b>7</b>

28A.20 Le montant de ressources prévu (2 410 300 dollars), qui accuse une diminution nette de 3 031 700 dollars, permettra de financer sept postes et les dépenses de fonctionnement (voyages du personnel, frais généraux de fonctionnement, dépenses de représentation, fournitures et matériel). La diminution de 429 300 dollars des ressources affectées aux postes s'explique par le redéploiement de deux postes P-5 de la présente composante à la composante a) (Services de gestion) du sous-programme 1 en échange d'un poste P-4 de fonctionnaire d'administration. Suite à la redistribution des fonctions dans le Bureau, il est prévu que le titulaire du poste P-4 apporte un appui et une assistance à l'Administrateur général dans ses fonctions de coordination des activités du Département, y compris la liaison avec les organes intergouvernementaux tels que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Comité du programme et de la coordination, l'Assemblée générale et d'autres organes de décision, selon les besoins. Le titulaire participera aux activités du Bureau en entreprenant et en appuyant l'élaboration et l'évaluation de projets particuliers concernant la stratégie de productivité, la rationalisation des tâches et d'autres questions liées à la gestion.

## B. Programme de travail

Tableau 28 A.6

### Ressources nécessaires, par composante

Composante	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Services de gestion	7 274,9	3 577,5	11	12
Administration de la justice	2 126,8	1 932,0	9	8
Services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination	1 344,0	1 349,2	5	5
<b>Total partiel</b>	<b>10 745,7</b>	<b>6 858,7</b>	<b>25</b>	<b>25</b>
Fonds extrabudgétaires	3 085,7	2 789,8	9	7
<b>Total</b>	<b>13 831,4</b>	<b>9 648,5</b>	<b>34</b>	<b>32</b>

### Ressources nécessaires, par composante (budget ordinaire)

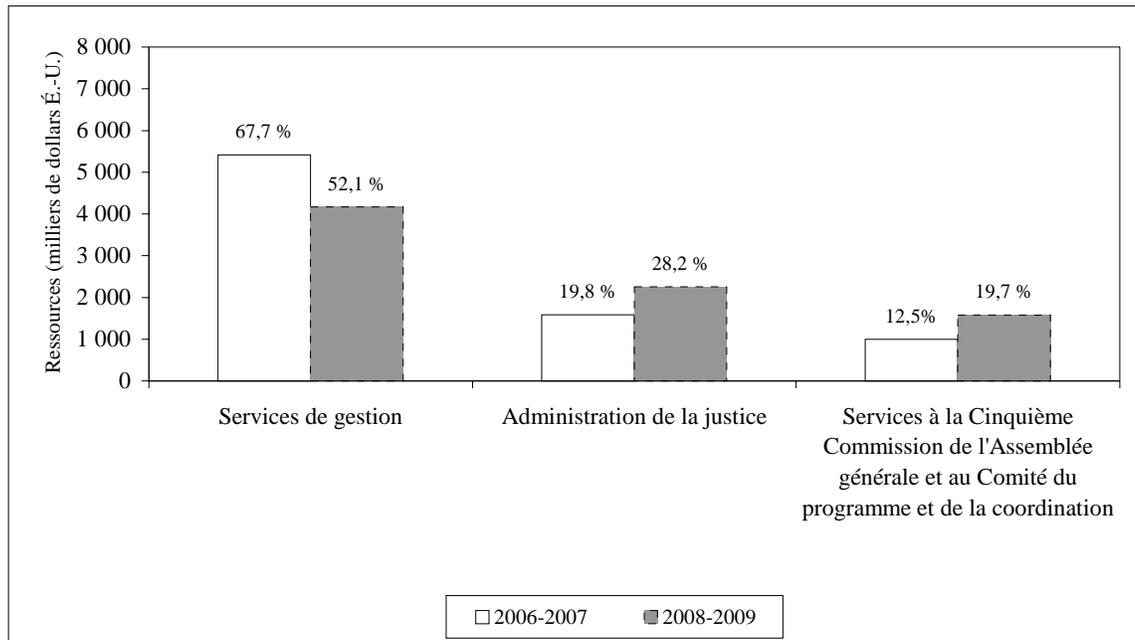


Tableau 28A.7

**Répartition des ressources par composante, en pourcentage**

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
Programme de travail		
Services de gestion	52,1	47,6
Administration de la justice	28,2	42,3
Services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination	19,7	10,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Sous-programme 1<sup>1</sup>**

**Services de gestion, administration de la justice et services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination**

Tableau 28A.8

**Ressources nécessaires**

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2006-2007</i>	<i>2008-2009 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2006-2007</i>	<i>2008-2009</i>
Budget ordinaire				
Postes	6 161,7	6 393,3	25	25
Autres objets de dépense	4 584,0	465,4	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>10 745,7</b>	<b>6 858,7</b>	<b>25</b>	<b>25</b>
Fonds extrabudgétaires	3 085,7	2 789,8	9	7
<b>Total</b>	<b>13 831,4</b>	<b>9 648,5</b>	<b>34</b>	<b>32</b>

**a) Services de gestion**

***Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 577 500 dollars***

28A.21 La mise en œuvre de cette composante du sous-programme 1 incombe au Bureau des politiques, de l'analyse et de l'appui aux activités de contrôle et au secrétariat du Comité des marchés du Siège et du Comité central de contrôle du matériel. L'objectif primordial du Bureau est de mieux faire respecter l'obligation de rendre des comptes qui est imposée aux gestionnaires, de simplifier et renforcer les procédures administratives et d'améliorer l'exécution des programmes dans toute l'Organisation. À cette fin, le Bureau s'emploiera à suivre et à évaluer les pratiques de gestion actuelles, et à en rendre compte, ainsi qu'à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des mesures de gestion nouvelles ou révisées. Il s'attachera également à accroître la productivité,

<sup>1</sup> Le Département de la gestion au Siège est seul responsable des activités visées par le sous-programme 1.

l'efficacité et l'efficience dans toute l'Organisation et donnera la priorité au renforcement des mécanismes de responsabilisation et de la transparence dans le travail. Le Bureau facilitera les relations avec les trois principaux organes de contrôle (Comité des commissaires aux comptes, Corps commun d'inspection et Bureau des services de contrôle interne), contrôlera la suite donnée à leurs observations et recommandations, et veillera à ce que celles-ci soient effectivement prises en compte dans les dispositifs de gestion administrative et à ce que les mesures correctives prises par l'Administration soient rapidement signalées aux organes intéressés.

28A.22 Le secrétariat du Comité des marchés du Siège et du Comité central de contrôle du matériel s'assurera que les adjudications ont lieu dans des conditions d'équité, d'intégrité et de transparence et sont conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière ainsi qu'aux politiques et procédures d'achat applicables.

Tableau 28A.9

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif 1** : Améliorer la capacité de gestion et les services administratifs dans l'ensemble du Secrétariat en vue d'accroître l'efficacité, l'efficience et la transparence.

**Réalisations escomptées**

**Indicateurs de succès**

a) Amélioration des politiques de gestion, des procédures et des contrôles internes du Secrétariat, dans le strict respect des textes portant autorisation, et des règles et règlements pertinents

a) Pourcentage de politiques de gestion, de procédures et de contrôles internes nouveaux ou révisés strictement conformes aux textes portant autorisation et aux règles et règlements pertinents

*Mesure des résultats :*  
2004-2005 : 100 %  
2006-2007 (estimation) : 100 %  
2008-2009 (objectif) : 100 %

b) Élimination des problèmes de contrôle interne et des autres insuffisances notables signalés par les organes d'audit

b) Recensement des insuffisances notables et autres faits à signaler et adoption de mesures correctives

*Mesure des résultats :*  
(Pourcentage de recommandations majeures du Comité des commissaires aux comptes pour lesquelles il existe un délai de mise en œuvre et un responsable désigné à cet effet)  
2004-2005 : non disponible  
2006-2007 (estimation) : 90 %  
2008-2009 (objectif) : 90 %

c) Amélioration des modalités d'exécution des tâches

c) i) Amélioration des délais d'exécution des tâches (réduction du nombre de mois, de semaines ou de jours)

*Mesure des résultats :*  
(Nombre de secteurs dans lesquels le temps d'exécution des tâches a été réduit)

	2004-2005 : 1 2006-2007 (estimation) : 3 2008-2009 (objectif) : 3
	ii) Gains d'efficacité découlant de l'amélioration des modalités d'exécution des tâches
	<i>Mesure des résultats :</i> (Nombre de secteurs réalisant des gains d'efficacité) 2004-2005 : 1 2006-2007 (estimation) : 3 2008-2009 (objectif) : 3
d) Amélioration des méthodes, des outils et des techniques d'évaluation de l'efficacité et de la productivité aux fonctions clefs de gestion et de prestation de services	d) Nombre de points de référence et autres méthodes et outils perfectionnés utilisés par le Secrétariat pour évaluer l'efficacité et la productivité, et présentation de rapports à l'Assemblée générale à ce sujet
	<i>Mesure des résultats :</i> 2004-2005 : 1 2006-2007 (estimation) : 2 2008-2009 (objectif) : 2
e) Renforcement de l'efficacité en matière d'attribution des marchés et de cession des biens; équité, intégrité, transparence et respect des règles et règlements pertinents	e) i) Réduction du délai moyen de traitement des dossiers par le Comité des marchés du Siège
	<i>Mesure des résultats :</i> (Nombre de jours requis pour le traitement d'un dossier par le Comité des marchés du Siège) 2004-2005 : non disponible 2006-2007 (estimation) : 10 2008-2009 (objectif) : 8
	ii) Plus grand nombre de dossiers traités par le Comité central de contrôle du matériel
	<i>Mesure des résultats :</i> 2004-2005 : 447 dossiers 2006-2007 (estimation) : 450 dossiers 2008-2009 (objectif) : 500 dossiers

---

### Facteurs externes

- 28A.23 On devrait aboutir à l'objectif visé et aux réalisations escomptées exposés dans le tableau 28A.9 si les politiques de gestion et propositions de réforme connexes sont approuvées par les États Membres et continuent d'être mises en œuvre par les différents services du Secrétariat.

**Produits**

28A.24 Les produits de l'exercice 2008-2009 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts :
  - i) Services fonctionnels pour les réunions : environ 12 séances officielles et 25 séances officieuses de la Cinquième Commission, environ 3 séances officielles et 6 séances officieuses du Comité du programme et de la coordination, et environ 5 séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
  - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : environ 20 rapports à l'Assemblée générale, notamment des notes transmettant les observations du Secrétaire général sur les rapports et les recommandations du Corps commun d'inspection (10); rapports du Secrétaire général concernant l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation (4); rapports sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes (4); rapport biennal sur l'application des mesures visant à améliorer la gestion du système des Nations Unies (1);
- b) Services d'appui administratif :
  - i) Appui aux activités de contrôle : rapports de synthèse aux organes de contrôle concernant la suite donnée à leurs recommandations (10) et réponses récapitulatives aux projets de rapport et lettres de recommandations (40); observations d'ensemble du Secrétaire général au CCS concernant la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (10); rapports semestriels au Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires et au Comité de contrôle (4); réponses aux demandes de dérogation aux normes relatives aux conditions de voyage en avion (250);
  - ii) Mise en service d'une application permettant de suivre l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, du Bureau des services de contrôle interne et du Corps commun d'inspection;
  - iii) Élaboration de politiques administratives et de procédures rationalisées dans lesquelles les rôles et responsabilités de la gestion centrale et des directeurs de programme seront redéfinis, les pratiques administratives harmonisées avec les principes énoncés dans le Pacte mondial et les délais pour la prestation de services fixés;
  - iv) Organisation d'enquêtes auprès des clients, examen et analyse des réponses recueillies, et mise au point de mesures afin de mieux tenir compte des besoins des clients aux stades de la conception et de la fourniture de services administratifs;
  - v) Gestion des données permettant de suivre les progrès accomplis et l'effet des mesures d'amélioration de la gestion dans l'ensemble du système des Nations Unies et établissement d'un rapport semestriel à l'intention de l'Assemblée générale;
  - vi) Mise au point d'une base de données opérationnelle rassemblant les recommandations du Comité des marchés du Siège;
  - vii) Présentation annuelle d'informations synthétiques sur l'exécution des programmes et du budget de l'Organisation;
  - viii) Fourniture de services fonctionnels et techniques au Comité des marchés du Siège dans le cadre de l'examen annuel de quelque 900 projets d'attribution de marché et de la formulation de recommandations au Secrétaire général adjoint;

- ix) Formation des membres des comités locaux des marchés;
- x) Fourniture de services fonctionnels et techniques au Comité central de contrôle du matériel dans le cadre de l'examen de plus de 200 dossiers;
- xi) Appui fonctionnel au Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires concernant les contrats de mission des hauts fonctionnaires, au moyen de l'élaboration de recommandations de fond sur la forme et les indicateurs des contrats, et établissement des évaluations annuelles des résultats effectivement obtenus par rapport aux cibles fixées dans les contrats en vue de leur présentation au Conseil.

Tableau 28A.10

**Ressources nécessaires : services de gestion**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	2 867,3	3 296,6	11	12
Autres objets de dépense	4 407,6	280,9	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>7 274,9</b>	<b>3 577,5</b>	<b>11</b>	<b>12</b>
Fonds extrabudgétaires	1 247,2	1 328,0	4	4
<b>Total</b>	<b>8 522,1</b>	<b>4 905,5</b>	<b>15</b>	<b>16</b>

28A.25 Le montant prévu (3 577 500 dollars) servira à financer huit postes dans le Bureau des politiques, de l'analyse et de l'appui aux activités de contrôle et quatre postes au secrétariat du Comité des marchés du Siège et du Comité central de contrôle du matériel ainsi que les objets de dépense connexes. L'augmentation nette de 429 300 dollars au titre des postes tient à la réorganisation des activités des services de gestion, qui entraînera le redéploiement de deux postes P-5 du Bureau principal vers le Bureau des politiques, de l'analyse et de l'appui aux activités de contrôle et le redéploiement d'un poste P-4 au Bureau principal au titre de la direction exécutive et de l'administration. Cet échange permettrait de disposer d'un poste d'analyste de la gestion (hors classe) et d'un poste de fonctionnaire d'administration (hors classe) et de répondre ainsi aux besoins découlant de la complexité des fonctions et du niveau élevé des responsabilités à assumer. Cela étofferait les capacités techniques dont le Bureau a besoin pour poursuivre des activités d'analyse et d'évaluation dans des domaines tels que le suivi des techniques de gestion, la responsabilisation des cadres, l'évaluation de la performance, les initiatives de réforme et le contrôle. Cela l'aiderait aussi à rendre ses politiques plus cohérentes et à renforcer ses activités de communication en proposant des conseils techniques et des connaissances spécialisées aux directeurs de programme et en se tenant en liaison avec le pays hôte, les organisations non gouvernementales et d'autres entités externes sur les techniques de gestion et questions connexes. Le montant prévu fait également apparaître une diminution nette de 4 126 700 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, qui s'explique principalement par l'inscription de dépenses non renouvelables au budget de l'exercice biennal 2006-2007 dans le contexte du Document final du Sommet mondial de 2005 afin de fournir un appui administratif et des services de secrétariat dans le cadre des examens des politiques, règlements et règles relatifs à la gestion du budget et des ressources humaines et de financer les voyages, les services de consultants et les besoins opérationnels concernant l'examen de la gouvernance et des mécanismes de contrôle.

## b) Administration de la justice

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 932 000 dollars*

- 28A.26 L'exécution de cette composante du sous-programme incombe aux secrétariats de la Commission paritaire de recours et du Comité paritaire de discipline du Siège, de la Liste des conseils et du Jury en matière de discrimination et autres plaintes, compte tenu de leurs domaines de responsabilité respectifs. Les ressources prévues pour financer les activités ont été regroupées à des fins de présentation, mais à New York les secrétariats de la Commission et du Comité, de la Liste de conseils et du Jury sont indépendants les uns des autres sur le plan opérationnel. Comme prévu dans l'objectif décrit ci-après, la composante vise à promouvoir un fonctionnement équitable et efficace du système de justice du Secrétariat. À cet égard, on proposera des services analytiques et techniques à la Commission paritaire de recours et au Comité paritaire de discipline du Siège, à la Liste des conseils et au Jury en matière de discrimination et autres plaintes, y compris une aide touchant les recours et les affaires disciplinaires, la conduite des enquêtes, la fourniture d'avis juridiques et la réalisation de recherches d'ordre juridique et administratif.
- 28A.27 Comme indiqué au paragraphe 28A.9, le Secrétaire général a présenté ses observations et recommandations dans le rapport du Groupe de la refonte du système d'administration de la justice de l'Organisation des Nations Unies (A/61/205). En attendant les décisions de l'Assemblée générale, il a été décidé de ne pas incorporer dans le présent chapitre les ajustements de ressources proposés.

Tableau 28A.11

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation** : Garantir l'équité et l'efficacité du système interne d'administration de la justice, conçu pour statuer sur les plaintes internes

**Réalisations escomptées (Secrétariat)**

**Indicateurs de succès**

a) Système d'administration interne de la justice, équitable et efficace, respectant les politiques et les règles de l'Organisation relatives aux ressources humaines

a) i) Diminution du temps moyen nécessaire pour régler les procédures de recours, entre le moment où un recours est introduit devant la Commission paritaire de recours du Siège et celui où les recommandations de la Commission sont transmises au Secrétaire général

*Mesure des résultats :*

2004-2005 : 25 mois

2006-2007 (estimation) : 20 mois

2008-2009 (objectif) : 18 mois

ii) Diminution du temps moyen nécessaire pour le règlement des affaires par le Comité paritaire de discipline du Siège, entre le moment où le Comité est saisi d'une affaire et celui où celle-ci est soumise au Secrétaire général

*Mesure des résultats :*

2004-2005 : 8,5 mois

2006-2007 (estimation) : 8 mois

2008-2009 (objectif) : 6 mois

iii) Accroissement du nombre de recours et d'affaires disciplinaires soumis pour décision au Secrétaire général

*Mesure des résultats :*

2004-2005 :

- Recours : 87

- Affaires disciplinaires : 10

2006-2007 (estimation) :

- Recours : 85

- Affaires disciplinaires : 15

2008-2009 (objectif) :

- Recours : 85

- Affaires disciplinaires : 15

iv) Accroissement du pourcentage de réponses indiquant que le degré d'équité et d'efficacité du système d'administration interne de la justice donne satisfaction

*Mesure des résultats :*

2004-2005 : 20 %

2006-2007 (estimation) : 30 %

2008-2009 (objectif) : 40 %

b) Adoption de mesures visant à ce que les cadres participant en temps voulu à l'administration de la justice

b) Réduction concrète du nombre de cas dans lesquels l'examen d'une affaire est reporté ou prolongé en raison de l'inertie de l'administration

*Mesure des résultats :*

(Participation des cadres, en pourcentage, à tous les stades de la procédures)

2004-2005 : 51 %

2006-2007 (estimation) : 55 %

2008-2009 (objectif) : 65 %

---

### Facteurs externes

28A.28 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) il n'y a pas d'augmentation notable du nombre d'affaires disciplinaires et de recours; b) un nombre suffisant de fonctionnaires se portent volontaires pour faire partie du Jury en matière de discrimination et autres plaintes, de la Commission paritaire de recours et du Comité paritaire de discipline.

**Produits**

28A.29 Les produits de l'exercice 2008-2009 seront les suivants (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts :
  - i) Services fonctionnels pour les réunions : environ quatre séances officielles et huit séances officieuses de la Cinquième Commission et environ quatre séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
  - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport annuel à l'Assemblée générale sur les résultats des travaux de la Commission paritaire de recours (2); statistiques relatives à la suite donnée aux affaires et informations sur les travaux de la Liste des conseils (2);
- b) Services d'appui administratif :
  - i) Fourniture de services fonctionnels et techniques à la Commission paritaire de recours, au Comité paritaire de discipline et à la Liste des conseils au Siège;
  - ii) Formation des nouveaux membres de la Commission paritaire de recours aux aspects techniques et procéduraux du système interne d'administration de la justice;
  - iii) Fourniture d'une assistance pour le règlement des affaires et de conseils aux fonctionnaires concernant les recours et les affaires disciplinaires;
  - iv) Avis concernant les modifications à apporter au Règlement du personnel et aux textes administratifs et politiques générales relatifs à la procédure disciplinaire, aux recours et aux questions connexes.

Tableau 28A.12

**Ressources nécessaires : administration de la justice**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	1 989,6	1 791,9	9	8
Autres objets de dépense	137,2	140,1	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>2 126,8</b>	<b>1 932,0</b>	<b>9</b>	<b>8</b>
Fonds extrabudgétaires	1 441,6	1 180,0	4	2
<b>Total</b>	<b>3 568,4</b>	<b>3 112,0</b>	<b>13</b>	<b>10</b>

28A.30 Le montant prévu (1 932 000 dollars) servira à financer huit postes et les objets de dépense connexes dans les secrétariats de la Commission paritaire de recours et du Comité paritaire de discipline du Siège, du Jury en matière de discrimination et autres plaintes et de la Liste des conseils. La diminution nette de 197 700 dollars qui apparaît à la rubrique Postes s'explique par le transfert d'un poste P-5 au chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble) en vue de l'application du paragraphe 17 de la résolution 59/283, dans lequel l'Assemblée générale demandait de confier au cabinet du Secrétaire général la responsabilité de la formulation des

décisions sur les recours, qui relevait précédemment du Département de la gestion du Secrétariat. La diminution est en partie contrebalancée par l'effet-report de la création d'un poste P-5 approuvé pendant l'exercice 2006-2007 pour le président de la Commission paritaire de recours. L'augmentation de 2 900 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes tient à la progression des frais généraux de fonctionnement.

**c) Services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 349 200 dollars*

28A.31 Le secrétariat de la Cinquième Commission et du Comité du programme et de la coordination fournit un appui fonctionnel et technique aux organes en question, notamment en organisant l'appui fonctionnel que les départements et services du Secrétariat leur apportent. Il s'acquitte également des fonctions suivantes :

- a) Apport, avec le dynamisme voulu, d'une aide aux présidents et aux bureaux de la Commission et du Comité en vue de renforcer et de revitaliser leurs activités; fourniture de données d'analyse et de l'historique concernant les travaux de ces organes en vue de la formulation de propositions appropriées pour examen par les mêmes organes;
- b) Apport, avec le dynamisme voulu, d'une aide aux représentants des États Membres sur toutes les questions liées à la programmation et à la conduite effective des réunions, notamment la distribution d'un programme de travail préliminaire ainsi que l'établissement, en temps voulu, des rapports et des communications;
- c) Coordination de l'application des résolutions, décisions et recommandations adoptées par la Commission et le Comité.

Tableau 28A.13

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation :** Faciliter les travaux de la Cinquième Commission et du Comité du programme et de la coordination et la prise de décisions par ces derniers

**Réalisations escomptées (Secrétariat)**

**Indicateurs de succès**

Amélioration de la communication concernant les questions d'organisation et de procédure relatives aux réunions et renforcement de l'appui technique et des services de secrétariat fonctionnels fournis aux États Membres et aux autres participants aux réunions

- i) Établissement et présentation dans les délais des programmes de travail et de la version définitive des rapports de la Cinquième Commission et du Comité du programme et de la coordination à l'Assemblée générale

*Mesure des résultats :*

(Pourcentage de réunions se déroulant dans les délais, de façon organisée et selon les procédures requises)  
 2004-2005 : 100 %  
 2006-2007 (estimation) : 100 %  
 2008-2009 (objectif) : 100 %

ii) Diminution du pourcentage de représentants d'États Membres à la Cinquième Commission et au Comité du programme et de la coordination exprimant leur insatisfaction en ce qui concerne le déroulement des réunions ainsi que le niveau et la qualité des services techniques de secrétariat

*Mesure des résultats :*

2004-2005 : 0 %

2006-2007 (estimation) : 0 %

2008-2009 (objectif) : 0 %

---

### Facteurs externes

28A.32 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées décrits dans le tableau 28A.13 si les conditions suivantes sont réunies : a) les séances et les sessions se déroulent comme prévu et les propositions des États Membres concernant le programme de travail convenu et les demandes relatives à la documentation sont reçues dans les délais; b) les États Membres participent activement et dans les délais aux travaux de la Commission et du Comité dans un esprit de coopération et de collaboration.

### Produits

28A.33 Les produits de l'exercice 2008-2009 seront les suivants (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :

- a) Service de la Cinquième Commission et du Comité du programme et de la coordination :
  - i) Services fonctionnels et techniques offerts à la Cinquième Commission (environ 460 séances et consultations) et au Comité du programme et de la coordination (environ 80 séances et consultations) dans le cadre de séances officielles et de consultations officielles afin de les aider à s'acquitter efficacement de leurs mandats;
  - ii) Planification et organisation des activités et services relatifs aux sessions de la Commission et du Comité;
  - iii) Conseils aux présidents et aux bureaux de la Commission et du Comité et aux États Membres;
  - iv) Notes sur le programme de travail et l'état de la documentation; 160 notes de procédure à l'intention des présidents; comptes rendus des séances; documents de travail et d'information, selon les besoins;
- b) Autres activités fonctionnelles : gestion et mise à jour des pages Web de la Commission et du Comité.

Tableau 28A.14

**Ressources nécessaires : services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du Programme et de la coordination**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	1 304,8	1 304,8	5	5
Autres objets de dépense	39,2	44,4	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>1 344,0</b>	<b>1 349,2</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
Fonds extrabudgétaires	396,9	281,8	1	1
<b>Total</b>	<b>1 740,9</b>	<b>1 631,0</b>	<b>6</b>	<b>6</b>

28A.34 Le montant prévu (1 349 200 dollars) permettra de financer les cinq postes existants et les besoins opérationnels du secrétariat, notamment les dépenses liées aux heures supplémentaires, les frais généraux de fonctionnement et le coût de remplacement du matériel de bureautique. L'augmentation de 5 200 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes couvre la part des frais d'entretien du matériel de bureautique à la charge du Secrétariat.

### C. Appui au programme

**Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 813 600 dollars**

28A.35 Le Service administratif du Département de la gestion fournit les services administratifs, l'appui et les conseils en matière de gestion du personnel et des finances et d'administration en général nécessaires au Département dans son ensemble. Celui-ci se compose du Bureau du Secrétaire général adjoint, du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, du Bureau de la gestion des ressources humaines, du Bureau des services centraux d'appui et du groupe chargé du Plan-cadre d'équipement. Il fournit aussi des services administratifs aux secrétariats du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Comité des commissaires aux comptes et administre de façon centralisée la location de locaux et les travaux de transformation et d'aménagement du Secrétariat au Siège.

Tableau 28A.15

**Ressources nécessaires**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	3 560,1	3 560,1	17	17
Autres objets de dépense	211,3	253,5	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>3 771,4</b>	<b>3 813,6</b>	<b>17</b>	<b>17</b>

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2006-2007	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Fonds extrabudgétaires	1 682,9 <sup>a</sup>	1 925,6 <sup>a</sup>	–	–
<b>Total</b>	<b>5 454,3</b>	<b>5 739,2</b>	<b>17</b>	<b>17</b>

<sup>a</sup> Y compris les ressources inscrites au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour financer les frais généraux de fonctionnement et les achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel, qui sont gérées de façon centralisée par le Service administratif pour l'ensemble du Département de la gestion.

28A.36 Le montant prévu (3 813 600 dollars) permettra de financer les 17 postes existants et les dépenses connexes. Les ressources prévues pour les objets de dépense autres que les postes serviront au règlement des heures supplémentaires et des frais généraux de fonctionnement ainsi qu'à l'achat des fournitures et accessoires et du mobilier et matériel du Service administratif. L'augmentation de 42 200 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes permettra de couvrir la part qui revient à l'ensemble du Bureau du Secrétaire général adjoint dans les dépenses afférentes aux services d'infrastructure et à la maintenance et à l'appui relatifs à l'infrastructure de réseau local et aux serveurs centraux.

Tableau 28A.16

**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne ou externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

*Résumé de la recommandation*

*Suite donnée à la recommandation*

**Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

(A/58/7 et Corr.1)

Le rapport du Secrétaire général sur le bilan des mesures d'amélioration de la gestion (A/58/70) ne répondait pas à l'objectif visé, qui était de présenter un bilan systématique des progrès accomplis grâce aux mesures d'amélioration de la gestion (par. VIII.15).

Un nouveau rapport sur le bilan des mesures d'amélioration de la gestion (A/60/70) a été examiné par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante-cinquième session (voir A/60/16 et Corr.1). Le Comité a accueilli favorablement l'initiative du Département de la gestion et pris note des améliorations apportées à la présentation de l'information et à la méthode utilisée, lesquelles ont tenu compte de ses observations antérieures (voir A/58/16, par. 30 à 36) qui ont été approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/268.

**Comité des commissaires aux comptes**

(A/59/5, vol. I, chap. II)

Le Comité recommande que l'Administration : a) mette en œuvre et fasse largement connaître un plan complet de lutte contre la corruption et

Dans sa résolution 59/264 A, l'Assemblée générale a approuvé les recommandations et conclusions figurant dans les rapports du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers des organismes des

*Résumé de la recommandation*

la fraude dans le système des Nations Unies; b) crée un comité de lutte contre la corruption et la fraude, qui servirait de cadre d'orientation et de coordination pour le mécanisme de lutte contre la corruption et la fraude à l'échelle du système; c) organise des stages et ateliers de formation visant à sensibiliser les directeurs de programme, les fonctionnaires internationaux et locaux et les autres personnes concernées aux problèmes d'éthique et aux risques de corruption et de fraude; d) mette au point des mécanismes adéquats pour donner suite aux incidents qui sont signalés ou découverts et aux allégations de corruption et de fraude; et e) examine les processus d'enquête dans les bureaux extérieurs (par. 349).

*Suite donnée à la recommandation*

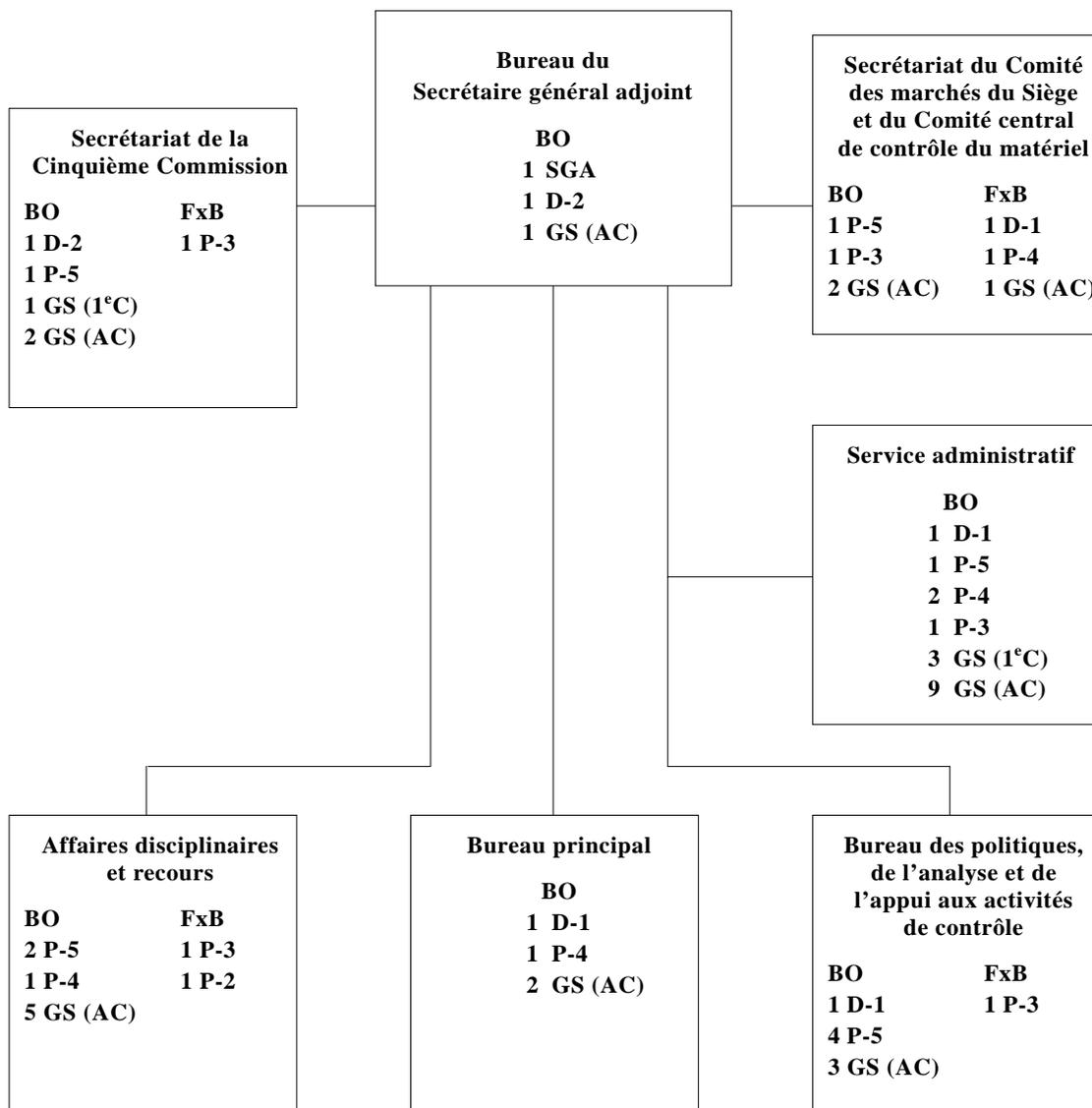
Nations Unies. L'une de ces recommandations tendait à ce que le Secrétariat de l'ONU et les fonds et programmes des Nations Unies élaborent, justifient et mettent en œuvre un plan de prévention des risques de corruption et de fraude internes, y compris des mesures de sensibilisation à la fraude (voir A/59/162, par. 147). Dans des résolutions ultérieures, l'Assemblée a de nouveau appuyé la recommandation (résolution 60/254, par. 13 et résolution 60/266, sect. V, par. 3).

Une groupe de travail a été créé en 2005 afin d'élaborer un plan d'action global de nature à renforcer la capacité de l'Organisation de prévenir les agissements frauduleux et la corruption parmi son personnel et des tierces parties. Un plan d'action à court et moyen terme a été établi en 2005 et affiné en 2006, et a reçu l'aval d'un expert indépendant spécialisé dans la prévention de la fraude et les mesures de lutte contre la corruption. Il est prévu que le Secrétaire général présente un rapport sur les progrès accomplis dans ce domaine à l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session.

---

## Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion

### Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2008-2009



*Abréviations* : BO = budget ordinaire; FxB = fonds extrabudgétaires; SGA = secrétaire général adjoint; GS = agent des services généraux; 1°C = 1<sup>re</sup> classe; AC = Autres classes

## Annexe

### Produits de l'exercice 2006-2007 non reconduits en 2008-2009

<i>A/60/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
28A.25 b) i)	Conseils au Secrétaire général en ce qui concerne la suite à donner aux plaintes déposées par des fonctionnaires, aux recours et aux affaires disciplinaires	1	En application de la résolution 59/283, ce produit ne sera pas reconduit dans le cadre du présent chapitre du budget, compte tenu du transfert de la responsabilité de la formulation des décisions relatives aux recours du Département de la gestion au Cabinet du Secrétaire général.
28A.14 f) <sup>a</sup>	Rapport du groupe d'experts externes indépendants à l'Assemblée générale à sa soixantième session, sur les résultats de la réflexion sur la refonte du système d'administration de la justice au Secrétariat (2006)	1	Activité menée à bien
28A.19 b) ii) <sup>b</sup>	Examens de la gestion demandés dans le Document final du Sommet mondial de 2005, notamment une révision des politiques, règlements et règles régissant la gestion du budget, des finances et des ressources humaines afin qu'ils répondent aux besoins actuels et futurs de l'Organisation (2006); une évaluation externe indépendante du système d'audit et de contrôle de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, y compris une évaluation externe du Bureau des services de contrôle interne (2006).	2	Activité menée à bien

4

<sup>a</sup> Voir A/60/303, par. 7.

<sup>a</sup> Voir A/60/537, par. 113.